

La commission des secteurs sociaux de la chambre des représentants a organisé le 27 janvier 2016, une journée d'étude sur le tabagisme. Cette journée avait pour objectif de relancer le débat pour l'accélération du processus de ratification de la convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac au Maroc.



Chaque année, près de 6 millions de personnes meurent dans le monde suite au tabagisme, dont près de 600.000 non-fumeurs. Au Maroc, le taux de tabagisme est parmi les plus élevés dans la région, atteignant 31% chez les hommes et 3.2% chez les femmes. Les chiffres sont plus alarmants chez les jeunes : 10% des garçons et 7% des filles âgés entre 13 et 15 ans fument. Le tabagisme est responsable de 8% des décès au Maroc, dont 75% dus au cancer du poumon et 10% aux maladies respiratoires.

Le Maroc est le premier pays de la région à avoir élaboré en 1991 la loi 15-91 qui stipule l'interdiction de fumer dans les lieux publics et de faire de la publicité pour le tabac. Même si cette dernière est entrée en vigueur en 1996, aucun décret d'application de cette loi n'a été promulgué depuis. Le pays a également augmenté la Taxe Intérieure sur la Consommation (TIC) sur le tabac, ce qui a eu un impact sur le prix des cigarettes et du tabac à rouler. Au niveau international, le Maroc a signé en 2004 la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte

Anti-Tabac (CCLAT) mais reste, avec la Somalie, l'un des 2 pays de la Région EMRO qui ne l'ont pas ratifié.

Cette journée d'étude a été l'occasion de relancer le débat autour de cette convention cadre et de la nécessité de la ratifier. Le panel d'intervenants était composé de Pr El Houssaine Louardi, Ministre de la santé, M. Lahcen Sekkouri, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Mme Fatna El Khiel, présidente de la commission des secteurs sociaux, M. Mustapha El Ibrahimy, membre de la commission des secteurs sociaux, Dr Yves Souteyrand, représentant de l'OMS au Maroc, Dr Youssef Chami Khazraji, coordinateur de l'Association Lalla Salma pour la prévention et le traitement des cancers (ALSC) et Pr Mohamed Bartal, Président de l'Association Marocaine de Prévention et d'Education pour la Santé (AMAPES).

Dans son intervention, Dr Souteyrand a souligné l'impact significatif de la ratification de cette convention cadre sur la lutte antitabac et la réduction de ses effets sur la santé publique, dans les pays qui l'ont ratifié et qui ont mis en œuvre l'ensemble des mesures visant à la réduction de la demande, en particulier l'Australie, l'Iran, la Turquie ou le Royaume-Uni. Selon les estimations de l'OMS, la mise en œuvre des mesures de la CCLAT permettrait au Maroc de baisser de 35% le nombre de consommateurs de tabac en 5 ans et de 46% en 15 ans, permettant ainsi d'éviter près de 950.000 décès. Les recommandations de cette journée d'étude ont notamment porté sur la nécessité de mener une étude sur l'impact du tabac sur l'économie marocaine en vue de renforcer l'argumentaire pour l'accélération de la ratification de la CCLAT ainsi que la publication des décrets d'application de la loi 15-91.

Tuesday 7th of May 2024 05:05:55 PM